



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE WEISLINGEN
5 rue Principale
67290 WEISLINGEN
Tél / Fax.:03.88.01.55.62
E-mail : mairie.weislingen@wanadoo.fr
Site web : <http://www.weislingen.fr/>

ARRETE MUNICIPAL

portant réglementation de la circulation dans la Rue des Menuisiers

Le Maire de la Commune de WEISLINGEN,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Régions, des Départements et des Communes, modifiée et complétée par la loi n° 83-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des communes,

Considérant qu'il convient, pour assurer la sécurité des usagers de l'espace public, de réglementer la circulation dans la Rue des Menuisiers entre le n° 31 et le n° 1,

ARRETE

Article 1^{er} : Une zone 30 est instituée dans la rue des Menuisiers du n° 31 au n° 1. La vitesse de tous les véhicules y circulant est limitée à 30 km/heure.

Article 2 : Une circulation en sens unique est instaurée entre le n° 31 et le n° 1 de la Rue des Menuisiers.

Article 3 : Le stationnement de tout véhicule est interdit sur le trottoir dans la Rue des Menuisiers, des deux côtés de la route, entre le n° 31 et le n° 1.

Article 4 : Conformément à l'article R411.25 du code de la Route, ces dispositions entreront en vigueur dès la mise en place de la signalisation réglementaire.

Article 5 : Les dispositions du présent arrêté annulent et remplacent les prescriptions antérieures concernant la réglementation de la circulation et du stationnement des véhicules dans la rue susnommée.

Article 6 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 7 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 8 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Drulingen
- au Service Départemental d'Incendie et de Secours du Département du Bas-Rhin
- Commune de Weislingen.

Fait à WEISLINGEN, le 10 octobre 2016
Le Maire, Alain ZIMMERMANN